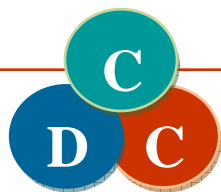


Pourquoi un collectif ?

« La douleur chronique est l'un des problèmes les plus sous-estimés par les services de santé dans le monde aujourd'hui. Elle a de graves conséquences sur la qualité de vie des malades et pèse lourdement sur les systèmes de santé du monde occidental. Nous considérons la douleur chronique comme une maladie en tant que telle ».

*Professeur Harald Breivik,
Président de l'E.F.I.C.
European Federation of IASP Chapters
2004*



**Les douloureux chroniques sont des usagers
du système de santé.**

**La prise en charge de la douleur chronique est complexe et
demeure encore trop difficile à traiter.**

**Des bénévoles associatifs s'engagent pour être le porte-parole
des millions de douloureux chroniques.**

**Représentants associatifs, si vous êtes concernés,
rejoignez-nous !**

Contacts :

Téléphone : 06 79 20 12 67

Messagerie : collectif_douleurs_chroniques@yahoo.com

site internet : <http://collectifdouloureuxchroniques.wordpress.com>



Collectif des Douloureux Chroniques

Définition de la douleur chronique

**Il s'agit d'une « expérience sensorielle
et émotionnelle désagréable, liée à une
lésion tissulaire existante ou
potentielle, ou décrite en termes
évoquant une telle lésion » ***

**I.A.S.P. – International Association
for the Study of Pain.**

Durant depuis plus de 6 mois

Des représentants associatifs de malades de différentes pathologies, qui ont en commun de souffrir de douleur chronique, affirment leur volonté de se regrouper en collectif pour se donner tous les moyens d'être porte-parole de milliers de malades et être force de propositions.

Douleurs Chroniques

- Abdomino-Pelviennes
- Neurologiques ou neuropathiques
- Rhumatologiques

- et la douleur chronique de l'enfant

**Quelques pathologies
concernées :**

- > Algodystrophies
- > Fibromyalgie
- > Lombalgies
- > Migraines
- > Polyarthrite

LE COLLECTIF DES DOULoureux CHRONIQUES

La prise en charge de la douleur chronique (rhumatismale, neurologique, musculo-squelettique,...) est un véritable problème de santé publique et demeure une des préoccupations majeures des malades concernés alors qu'elle touche tout type de population et qu'elle peut survenir à tout âge.

Les conséquences de la douleur chronique, et des troubles majeurs associés, tels que la fatigue chronique, sur la vie familiale, sociale, scolaire et professionnelle sont considérables et trop méconnues.

La perte de la qualité de vie et d'autonomie engendrée pour milliers (millions) de malades chroniques est un enjeu majeur de société.

Le développement de la recherche fondamentale et clinique sur le thème de la douleur chronique est urgent et doit devenir une priorité.

LES OBJECTIFS DU C.D.C.

- **participer à la réflexion collective sur la perte d'autonomie et de qualité de vie** des douloureux chroniques ;
- **mettre en commun les expériences des associations membres** pour une meilleure compréhension et prise en charge de la douleur chronique ;
- **sensibiliser les pouvoirs publics** sur les difficultés rencontrées par les douloureux chroniques dont la prise en charge demeure complexe et difficile ;
- être **force de proposition auprès de toute instance** ayant pouvoir de décision dans le domaine médical et social et de la recherche fondamentale et clinique ;
- **sensibiliser l'opinion publique à la réalité du handicap invisible** que représente la douleur chronique ;
- **promouvoir la mise en réseau des personnes et des structures** ayant pour mission de soulager la douleur chronique afin de développer un véritable partenariat entre tous les acteurs concernés ;
- **Formation des patients** conformément à la loi H.P.S.T. (E.T.P., patient expert...)

BASES DE RÉFLEXIONS DU COLLECTIF

Ce que dit la Loi du 4 mars 2002 :

- Article L. 1110-5 : « Toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée ».

Ce que dit la Haute Autorité de Santé (H.A.S.) :

- La douleur chronique ou syndrome douloureux chronique est un syndrome multidimensionnel, lorsque la douleur exprimée, quelles que soient sa topographie et son intensité, persiste ou est récurrente au-delà de ce qui est habituel pour la cause initiale présumée, répond insuffisamment au traitement, ou entraîne une détérioration significative et progressive des capacités fonctionnelles et relationnelles du patient.

Ce que dit le Plan Douleur 2006 – 2010 :

- Les douleurs chroniques sont sources de handicaps et d'altérations majeures de la qualité de vie. Elles induisent une consommation importante de soins et d'arrêts de travail ;
- Priorité 3 : amélioration des connaissances sur les méthodes de prise en charge de la douleur non pharmacologiques : traitements physiques, méthodes psychocorporelles ou thérapies comportementales.

Ce que dit le Plan Maladies Chroniques 2007-2011 :

- 15 millions de personnes, soit 20% de la population sont atteintes de maladies chroniques. Certaines peuvent souffrir de plusieurs maladies à la fois ;
- Une maladie chronique est une maladie de longue durée, évolutive, souvent associée à une invalidité et à la menace de complications graves ;
- La douleur chronique figure dans la liste des maladies chroniques ;
- Enquête Delphi : la prise en charge de la douleur occupe la première place des attentes exprimées par les associations de patients pour le Plan (2004) ;
- Réduire l'intensité et la durée des épisodes douloureux chez les patients présentant des douleurs chroniques rebelles.

Quelques chiffres (source H.A.S.) :

- Selon les études françaises et internationales, la prévalence de la douleur chronique varie de 10,1% à 55,2% en population générale.
- Selon l'étude Stopnet, 31,7% des français expriment une douleur quotidienne depuis plus de 3 mois .
- La prévalence des douleurs chroniques d'intensité modérée à sévère est évaluée en population générale à 19,9%.

